

MINISTRE DE 'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DU
CONTRÔLE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

N° 0133 /MEF/DNCCP/ DAJ

REPUBLIQUE
TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le... 23 JAN 2024



Le Directeur National

A

**Madame le Responsable des
Marchés Publics de l'Université de
Lomé**

LOME

Réf : Lettre n°026/UL/CP/PRMP/01-2024 du 12 janvier 2024

Objet : Projets de marché relatifs à la fourniture et l'installation de matériels et d'équipements de laboratoire au profit du CERME (lot 1 et 2).

Madame le Responsable,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre ci-dessus référencée, **reçue le 15 janvier 2024**, par laquelle vous avez transmis à la Direction nationale du contrôle de la commande publique (DNCCP), pour avis, les deux (02) projets de marchés, ci-après, relatifs à la fourniture et l'installation des :

- équipements et matériels de laboratoire et divers accessoires pour les matériaux et l'électricité renouvelable (lot 1), dont la société TONEGE SARL est attributaire, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de 101 716 000 francs CFA et
- équipements pédagogiques, de recherche, de prestation de services du génie électrique et divers accessoires inhérents (lot 2), dont la société NEO-TECH est attributaire, pour un montant TTC de 242 263 000 francs CFA.

Après examen desdits projets, la DNCCP note qu'ils ont été élaborés, conformément au modèle de marché contenu dans le dossier d'appel d'offres validé.

Toutefois, il est relevé que les pages de garde des deux (02) marchés ont été interverties. Il faudra y remédier en reliant chaque page de garde au marché y afférent.

De même, il conviendra de supprimer les termes « le ~~[date]~~ jour de ~~[mois]~~ de ~~[2024]~~ », mentionnées à la fin de la première phrase du formulaire de marché, puisque la date de conclusion du marché figure sur la page de signatures.

En outre, étant donné que le représentant légal de l'Université de Lomé est son « Président », il importe de revoir le **premier paragraphe du préambule du marché** en remplaçant « la Personne responsable des marchés publics » par le « **Président** ».

De plus, la **clause CCAG 6.1 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)** devra être assortie de la mention « **non applicable** », au lieu de « ~~sans objet~~ », puisque les attributaires des présents marchés ne sont pas constitués en groupement d'entreprises.

Par ailleurs, il convient de supprimer la note explicative à l'intention des candidats de la **clause CCAG 10.2 (b) du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)** et ne conserver que les dispositions du dernier paragraphe relatives au règlement des litiges.

Au point iii) de la **clause CCAG 15.1 du CCAP**, le délai de paiement des sommes dues, devra être fixé à « **quarante-cinq (45) jours calendaires** » au plus tard, tel que fait pour le point i), conformément à l'article 145 du décret n°2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant Code des marchés publics (CMP), au lieu de « ~~soixante (60) jours~~ ».

De même, le taux des intérêts moratoires fixé au deuxième alinéa de la **clause CCAG 15.4 du CCAP** devra être « **le taux d'intérêt légal en vigueur** », conformément à l'article 146 CMP, au lieu de « ~~le taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un (01) point~~ ».

Enfin, à la **clause 16.2 du Cahier des clauses administratives générales**, il importe de remplacer les références de la loi n°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public par celles en vigueur, notamment la **loi n°2021-033 du 31 décembre 2021 relative aux marchés publics**.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, la DNCCP donne son avis de non objection pour la signature des marchés précités avec les attributaires respectifs.

En application de l'article 4 de l'arrêté n°197/MEF/CAB du 24 septembre 2012 fixant les modalités d'immatriculation des lettres de commande et des marchés publics, les marchés approuvés en six (06) exemplaires chacun, devront être transmis à la DNCCP, pour immatriculation, avant toute notification aux titulaires.

Vous trouverez, ci-joint en retour, les projets de marché pour la prise en compte des observations.

Veuillez agréer, **Madame le Responsable**, l'assurance de ma considération distinguée.



PJ : Deux (02).